

République Française  
 Département : CANTAL  
 Arrondissement : Aurillac  
**POLMINHAC - Commune**

Séance du jeudi 09 avril 2026

Délibération N° DE\_015\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 02/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de Evelyne DELANOUE.

Présents : Evelyne DELANOUE, ALAIN BROUSSE, Martine BORDAS, Raphaël MOREAU, MARTINE BERGAUD, Laurent USSE, Amélie LEGOUFFE, Paul VALENTIN, Marie Dominique PHILIPPE, CHRISTOPHE BORNES, DIDIER TOMA, Sylvie TOURDE, Gil VERGNE, Virginie TABEL

Représentés : ADELINE GUYON représentée par ALAIN BROUSSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine BORDAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS**

En application des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Mme la Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Mme la maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

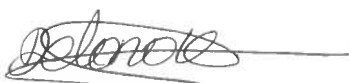
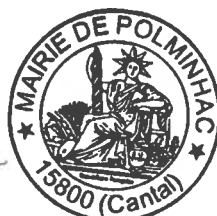
Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Mme Amélie LEGOUFFE
- Mme Marie Dominique PHILIPPE
- Mme Martine BERGAUD
- Mme Virginie TABEL
- M. Paul VALENTIN

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Evelyne DELANOUE  
Président de séance

Martine BORDAS  
Secrétaire de séance

 DE\_015\_2026